



2024-38

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 05/04/2024
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC
Excusées :
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

OBJET : RENOVATION THERMIQUE DU GYMNASE, VALIDATION DE L'APD

Monsieur le maire rappelle le projet qui consiste en la rénovation énergétique du Gymnase de Blavozy et dont une subvention Fonds Vert a été sollicitée lors du précédent conseil municipal. Ce bâtiment construit au début des années 80, est une véritable passoire thermique et nécessite des travaux d'isolation importants.

L'objectif de ces travaux est de permettre au moins 40 % d'économie d'énergie finale par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les principaux travaux envisagés comprennent :

- Rénovation de la toiture : couverture acier, complexe de couverture métallique multicouche, châssis de désenfumage, traitement des eaux pluviales, peinture
- Menuiseries extérieures aluminium
- Menuiseries intérieures
- Plâtrerie, peinture
- Sols souples

Monsieur le Maire fait état de l'estimation établie sur l'Avant-Projet Définitif, poste par poste pour la totalité des travaux.

La validation de cet APD va permettre de lancer la consultation dans un premier temps du lot « rénovation de la toiture », celle-ci présentant des infiltrations rendant le bâtiment inutilisable en cas de pluie notamment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'Avant-Projet Définitif et son estimation des travaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE

